



REMBOURSEMENT VOYAGE EN ANGLETERRE : parents d'élèves de 3ème

publié le 17/04/2020

Chers parents,

Les modalités de remboursement des voyages se précisent.

Pour l'instant, seuls les élèves de 3ème sont concernés.

Merci aux parents d'élèves de 3ème de me faire parvenir un RIB complet à l'adresse mail indiquée sur le message PRONOTE.

En vous remerciant,

La gestionnaire



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.